



Note

A

Monsieur le Secrétaire Général

Objet : Démarche de la Présidente de la sous commission des Droits de l'Homme du Parlement Européen sollicitant une Grâce Royale au profit du ressortissant polonais Claudiuz KAISER HELMAN.

Faisant suite à la démarche de la Présidence de la sous commission des Droits de l'Homme du Parlement Européen sollicitant une Grâce Royale, à l'occasion de Aid ALADHA, au profit du ressortissant polonais Claudiuz KAISER HELMAN, j'ai l'honneur de vous faire parvenir, ci-joint, un document recueilli de façon informelle auprès du Ministère de la Justice au sujet du cas de M. Claudiuz KAISER HELMAN.

A ce sujet, il convient de souligner que :

- Une plainte auprès de la Police Judiciaire à Essaouira a été déposée contre M. Claudiuz KAISER HELMAN par la défense de 3 hôteliers d'Essaouira, pour fraude et chèque sans provision,
- La procédure judiciaire a poursuivi son cours et n'est entachée d'aucune irrégularité contrairement aux allégations d'Amnesty International, En effet :
 - L'enquête préliminaire entreprise par la police judiciaire confirme « les accusations » contre ce dernier corroborées par Les déclarations de M. Claudiuz KAISER HELMAN recueillies par la police judiciaire d'Essaouira .
 - La défense de M. Claudiuz KAISER HELMAN était présente dans toutes les étapes du procès.
 - L'Affaire a été portée devant le Tribunal de 1^{ère} instance, qui a rendu sa décision de condamnation de M. Claudiuz KAISER HELMAN à 3 années d'emprisonnement et une amende de 80.000 DH.
 - La Défense de M. Claudiuz KAISER HELMAN a fait appel auprès de la Cour d'Appel d'Essaouira et cette dernière a appuyé la Décision du Tribunal de 1^{ère} Instance.
 - La Défense de M. Claudiuz KAISER HELMAN contesté la décision de la Cour d'Appel en formant un pourvoi en cassation auprès de la Cour Suprême.
 - La Cour Suprême a émis une décision de rejet du pourvoi le 26 Janvier 2011.

De l'avis de cette Direction, une réponse positive à la requête de la **Député Européenne BARBARA LOCHBIHLER**, Présidente de la sous commission des Droits de l'Homme du Parlement Européen, serait opportune et ce pour les raisons suivantes :

- M.Claudius KAISER HELLMAN a purgé plus de 2/3 de sa peine.
- Cette action est de nature à contribuer à gagner la sympathie de la **Député Européenne BARBARA LOCHBIHLER** et permettrait en outre de consolider les relations de notre Mission Permanente à Bruxelles avec la commission des Droits de l'Homme du Parlement Européen, d'autant plus que :
 - La Députée **BARBARA LOCHBIHLER** est membre du groupe des Verts/Alliance Libre Européenne, connu pour son hostilité à notre cause nationale.
 - La Député Européenne est signataire de la « **Motion for resolution requesting an opinion from the Court of Justice on the compatibility with the treaties of the Protocol on the EU-Morocco Fisheries Partnership Agreement** » présentée en Septembre 2011.
 - Elle a été Secrétaire Général d'Amnesty International Allemagne de 1999 à 2009.

Chief du Division des Droits
de l'Homme et des Questions
Humanitaires

Abdelmounaim EL FAROUQ